

Programme d'investissements communautaires

Lignes directrices et critères

DAVIE



Informations générales

Par la mise en œuvre de son programme d'investissement communautaire, Davie souhaite structurer et renforcer son approche afin de soutenir des projets favorisant le développement socioéconomique du **Vieux-Lauzon ou tout autre projet significatif de Lévis et de la région**. Cette démarche vise plusieurs objectifs structurants :

- Améliorer la qualité de vie des citoyens
- Stimuler la vitalité du milieu, notamment en valorisant les initiatives locales
- Consolider le tissu communautaire

Objectifs du programme

Le programme d'investissement communautaire de Davie s'appuie sur des valeurs claires et alignées avec notre vision d'entreprise :



Relations : Développer des projets fondés sur des relations de confiance avec les communautés locales, en valorisant les expertises du milieu et en veillant à ce que les retombées profitent équitablement à divers groupes de la communauté, en fonction des besoins identifiés par celle-ci.



Responsabilité : Agir avec rigueur et intégrité, en assumant les impacts des décisions sur les communautés et l'environnement de façon réfléchie, et en étant redevable des engagements pris.



Pour toute question ou demande d'information : commandites@davie.ca

Programme d'investissements communautaires - Davie

Critères d'admissibilité

Davie souhaite appuyer des projets qui contribuent au développement du Vieux-Lauzon ou tout autre projet significatif de Lévis et de la région. Davie souhaite aussi soutenir les organisations, causes et événements qui composent le milieu.

Les projets doivent respecter certains critères pour être admissibles à une contribution financière :

- Le demandeur est un organisme à but non lucratif
- Le projet ou l'initiative a un impact positif sur la communauté locale ou régionale
- Le projet comprend des actions ou soutient une cause relative à un ou plusieurs des **créneaux d'intervention privilégiés** par Davie

Critères de sélection

Lors de l'analyse des demandes, le comité de sélection s'appuiera sur les critères de sélection suivants :

- La demande s'inscrit en concordance avec la vision et les valeurs portées par Davie en matière de contribution et d'investissement dans la communauté.
- La demande porte sur un ou plusieurs créneaux d'intervention privilégiés.
- La demande prévoit des retombées économiques, sociales et/ou environnementales positives dans le milieu.
- La demande permet de bénéficier aux communautés locales et régionales.
- La demande comporte des réponses complètes et un plan de projet clair.

Dans une perspective de réconciliation autochtone, une attention particulière sera accordée aux initiatives qui contribuent à la découverte des cultures autochtones et au rapprochement entre les communautés autochtones et allochtones.

Critères d'admissibilité

Créneaux d'intervention privilégiés

La projet doit s'inscrire dans au moins un créneau d'intervention privilégié.



Santé et bien-être

Fait référence aux projets qui visent à améliorer la santé globale de la population et le bien-être physique et mental, notamment par le développement d'approches innovantes, la promotion des saines habitudes de vie et par des actions contribuant à la prévention, au soutien et à l'amélioration de la qualité de vie.



Jeunesse et éducation

Fait référence aux projets qui soutiennent la réussite éducative, l'engagement des jeunes, l'innovation et le développement du plein potentiel, en favorisant l'égalité des chances, l'acquisition de compétences et l'accès à l'éducation.



Vie communautaire et inclusion sociale

Fait référence aux projets qui visent à soutenir les personnes et les groupes, notamment ceux en situation de vulnérabilité, en favorisant l'inclusion sociale, la solidarité et l'équité. Ces initiatives contribuent à l'amélioration des conditions de vie, à la réduction des inégalités sociales et à l'accès équitable aux services et ressources essentiels au sein de la communauté.



Développement socioéconomique

Fait référence aux projets qui soutiennent le milieu, le territoire et l'écosystème local et régional, en contribuant au renforcement du tissu communautaire, au développement des capacités collectives et au dynamisme socioéconomique. Ces initiatives visent à générer des retombées positives, durables et structurantes pour le territoire et ses acteurs.

Critères d'admissibilité

Critères d'exclusions : Clientèles non admissibles

Ne sont pas admissibles à une contribution de Davie :

- Les organisations religieuses, à l'exception de celles offrant des services sociaux ou représentant une communauté non confessionnelle
- Les organisations, programmes ou candidats à caractère politique
- Les particuliers
- Les demandes qui visent le soutien d'une seule personne ou la réalisation d'un projet à caractère personnel
- Les demandes qui relèvent du sport professionnel
- Les ordres ou associations professionnels
- Les demandes qui prévoient l'utilisation des fonds demandés à des fins de subventions salariales
- Toute demande ne respectant pas la procédure établie ou les exigences en vigueur

Dépenses et éléments non acceptés

Certaines demandes seront également refusées lorsqu'elles incluent :

- Une contribution à un fonds de dotation ou à une campagne de réduction de la dette
- Des dépenses de fonctionnement, incluant les frais généraux, les salaires et les frais de déplacement
- Des dépenses engagées avant le dépôt de la demande (dépenses rétroactives)



Procédure à respecter

Avant de remplir une demande :

- 1** Préparer une **grille de visibilité** et un **budget**, si vous choisissez une contribution avec contrepartie.
- 2** Prendre connaissance du programme d'investissement communautaire et des créneaux privilégiés avant de remplir le formulaire.
- 3** Assurez-vous de soumettre votre demande au moins huit (8) semaines avant la date du projet ou de l'activité, si applicable.

Vous devrez choisir dans le formulaire parmi quatre types de contributions :

- **Don** : Contribution sans contrepartie directe ou mesurable
- **Commandite** : Avec contrepartie (ex. : opportunité promotionnelle et visibilité)
- **Soutien bénévole** : Toute initiative ou demande requérant la participation bénévole d'employés de Davie
- **Contribution matérielle** : Toute demande prévoyant l'emprunt ou le don de matériel

Votre demande sera refusée si :

- Si vous ne respectez pas les critères d'admissibilité. Votre demande sera automatiquement refusée et vous ne pourrez pas accéder aux sections suivantes du formulaire.
- Si le formulaire est incomplet ou des documents sont manquants.

Remplissez votre demande en ligne!

[Remplir le formulaire](#) 

www.davie.ca/reactions-communautaires

Toutes les demandes reçues feront l'objet d'un suivi.

Traitement des demandes

- Les demandes sont analysées par un comité interne de sélection, selon les critères établis par le programme.
- Les demandes seront reçues en continu, via le formulaire en ligne prévu à cet effet.

Processus de traitement des demandes

Le processus de traitement des demandes repose sur quatre grandes étapes :

- Envoi du formulaire de demande en ligne dûment complété
- Analyse des demandes par Davie, en fonction des critères de sélection
- Annonce de la décision à la personne-ressource
- Signature d'une entente de contribution, qui spécifie les mécanismes de reddition de comptes et de visibilité (s'il y a lieu)
- Les paiements s'effectuent par paiement de facture. L'organisation devra fournir une facture à l'attention de Chantier Davie Canada inc., ainsi qu'un spécimen de chèque
- Un reçu d'impôt sera demandé à l'organisation bénéficiaire

À noter que toute demande peut faire l'objet d'un suivi et d'une reddition de comptes portant sur la transparence de l'utilisation des fonds, le suivi des retombées concrètes.

Délai de traitement des demandes

Les demandes sont traitées dans un délai moyen d'un mois. Afin de respecter ce délai, les demandes doivent être envoyées **au minimum huit semaines** avant la date du projet ou de l'activité, si applicable.

Révision du programme d'investissements communautaires

Afin de rester en phase avec l'évolution des besoins et des réalités de la communauté de Lévis, le programme d'investissement communautaire sera révisé tous les trois ans.

Pour toute question ou demande d'information : commandites@davie.ca



DAVIE